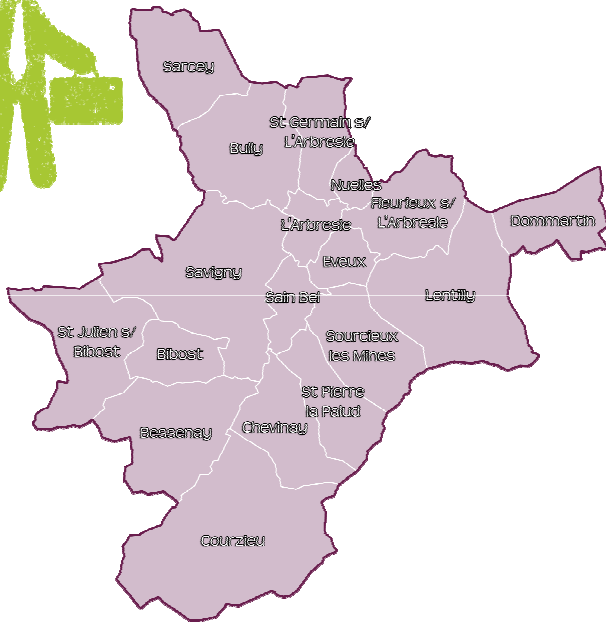




POUR SUIVRE L'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 DU PAYS DE L'ARBRESLE

Stratégie validée en conseil communautaire du 9 février 2012
Document d'information des conseils municipaux (p.1/1)



Rappel : l'Agenda 21 du Pays de l'Arbresle constitue un **projet de territoire et de développement durable**, concernant les 18 communes et leurs acteurs. Il décline, à l'échelle du territoire de la communauté de communes, une stratégie spécifique de développement durable dont les principes sont également mis en œuvre par le CDDRA et le Plan Climat (échelle de l'Ouest Lyonnais). La particularité de l'Agenda 21 est d'être une démarche **volontaire, locale et participative**.

C'est pourquoi son élaboration s'appuie sur **des instances de concertation**, des temps de travail avec le Comité de Pilotage, des étapes clés et un calendrier d'élaboration qui court jusqu'à fin 2012. Ce document rappelle, de manière synthétique, les grandes étapes de l'Agenda 21 et présente **les éléments stratégiques** qui ont été validés lors du conseil communautaire du 9 février 2012, éléments qui constituent l'ossature du futur Agenda 21.

COMMENT SE CONSTRUIT L'AGENDA 21 DU PAYS DE L'ARBRESLE ?

Janvier 2011 : le référentiel est établi, fixant les étapes, le calendrier, la concertation, la méthode de travail pour élaborer l'Agenda 21 sur les 2 années à venir. Il sert de cadre à l'ensemble de la démarche.

Janvier à juin 2011 : Le **diagnostic partagé** définit ce que pourrait être le Pays de l'Arbresle à l'horizon 2030 et pose les questionnements clés pour l'avenir du territoire au regard des grands domaines du développement durable ; c'est une étape indispensable pour définir collectivement **ce qui est « en jeu » pour le territoire de demain**.

Janvier 2012 : Ces « enjeux » sont le **socle de la stratégie**, qui se structure autour de **5 grands axes pour l'avenir du territoire**. Les axes sont détaillés en orientations stratégiques et objectifs opérationnels, donnant un caractère plus concret aux résultats qui sont attendus de l'Agenda 21. Il s'agit de préparer l'élaboration du plan d'actions.

Mars à juin 2012 : C'est à partir de ces axes et orientations stratégiques que sera ensuite décliné, défini et validé le programme d'actions opérationnel. Ce programme constitue **l'Agenda 21 du pays de l'Arbresle**, qui sera validé en conseil communautaire puis présenté à la population lors d'un Forum 21 en fin d'année 2012.

INSTANCES MOBILISÉES POUR ÉLABORER L'AGENDA 21 : UN PROJET CO CONSTRUIT ET PARTAGÉ

L'élaboration repose sur le choix **d'une concertation appuyée sur les élus et les partenaires du territoire, principaux vecteurs et relais auprès de la population des 18 communes :**

- **tous les élus** membres du conseil communautaire plus un élu délégué par commune
- **des partenaires**, acteurs locaux et institutionnels représentant les 3 domaines d'un Agenda 21 (± 120 membres)

Ils ont été réunis lors du séminaire de lancement de l'Agenda 21 (déc. 2011) et plus récemment le 12.10.11, pour travailler sur la stratégie ; ils le seront à nouveau pour l'élaboration du plan d'actions (☆ : **15 MARS** et en juin). Des membres du groupe citoyen seront associés à ce temps - à leur demande - alors qu'initialement ils étaient mobilisés sur un rôle plus consultatif.

Un Comité Technique accompagne les étapes d'élaboration sur un plan méthodologique - **Un Comité de Pilotage** réunissant les 18 maires, consolide et valide les contenus produits (diagnostic partagé & enjeux, stratégie, plan d'actions,...).

La population est invitée à prendre connaissance de l'Agenda 21 et faire part de ses idées au cours des différents **FORUMS participatifs**

☆ **LE PROCHAIN « FORUM 21 » AURA LIEU LE 24 AVRIL 2012, AUTOUR D'UN APPEL À INITIATIVES ET À IDÉES.**

POUR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE L'ARBRESLE



Stratégie validée en conseil communautaire du 9 février 2012
Document d'information des conseils municipaux (p.2/2)

5 AXES STRATÉGIQUES... confortés par des perspectives politiques

A. UN CADRE DE VIE DONT CHACUN EST ACTEUR ET RESPONSABLE

...pour se doter d'une véritable mixité sociale, de solutions de logement pour les jeunes, pour maintenir à domicile des personnes âgées...

B. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ, EN LIEN AVEC LA DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE ET LES TERRITOIRES VOISINS

...pour développer des circuits courts de production agricole, accroître significativement la proportion des emplois compte tenu de l'accroissement des effectifs, valoriser les entreprises et les compétences du territoire...

C. UNE MOBILITÉ FACILITÉE, AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

...pour une intermodalité aboutie dans les transports, une diminution de l'usage de la voiture individuelle, des déplacements vers Lyon simplifiés, une généralisation des parcours et des parkings pour vélos...

D. UNE GESTION PRÉCAUTIONNEUSE DES ESPACES ET DES RESSOURCES

...pour développer les moyens des collectivités, proposer une agriculture responsable et saine, réduire les risques naturels,...

E. UNE DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE & COMMUNAUTAIRE, CONFORTÉE PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

...pour associer les citoyens dans l'élaboration des projets, mobiliser largement les habitants dans leur participation à la vie du territoire, disposer d'associations dynamiques, soutenues par des formations et la participation des élus...



AXE A (CADRE DE VIE)

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- A1 – Répondre aux besoins et attentes des jeunes
- A2 – Promouvoir toutes les formes de solidarités (personnes âgées, notamment)
- A3 – Améliorer l'offre en un habitat adapté, sobre en énergie



AXE B (ECONOMIE)

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- B1 – Engager un véritable marketing du Pays de l'Arbresle
- B2 – Soutenir le développement d'activités et services locaux
- B3 – Envisager des pôles de compétences



AXE C (MOBILITÉ)

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- C1 – Poursuivre l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire (billetterie, covoiturage, navettes, P+R...)
- C2 – Promouvoir et favoriser les déplacements doux
- C3 – Sensibiliser les habitants à une rationalisation des déplacements



AXE D (ESPACES & RESSOURCES)

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- D1 - Développer une production agricole locale, respectueuse de l'environnement
- D2 – Renforcer la préservation et la connaissance des ressources naturelles et de la biodiversité
- D3 – Agir sur la gestion de l'eau, les pollutions, les risques majeurs
- D4 – Créer une charte de développement durable signée par les agriculteurs et les entreprises
- D5 – Mettre en œuvre le Plan Climat de l'Ouest Lyonnais sur le territoire du Pays de l'Arbresle



AXE E (GOUVERNANCE & PARTICIPATION CITOYENNE)

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- E1 – Permettre l'implication citoyenne dans toutes les phases des projets du territoire (charte de la participation)
- E2 – Retrouver les conditions du lien social et de la vie collective pour impliquer les citoyens
- E3 – Engager une stratégie de coopération internationale décentralisée



Plus d'informations sur le site de la CCPA

:

www.paysdelarbresle.fr